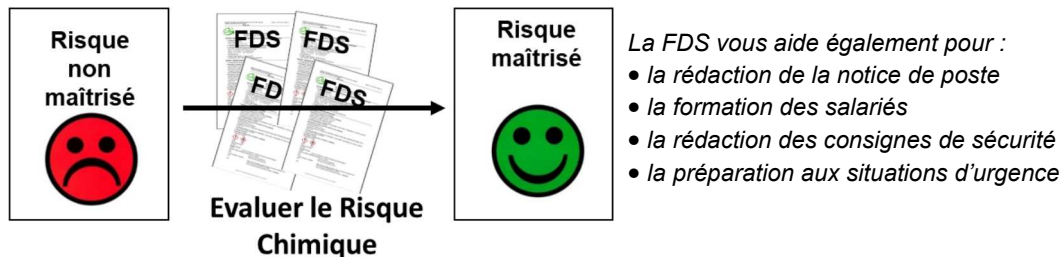


ASPECT REGLEMENTAIRE

Le **chef d'établissement** destinataire d'une FDS :

- ⇒ Doit exploiter les informations relatives à l'utilisation du produit
- ⇒ Doit l'utiliser pour analyser les risques et organiser la prévention
- ⇒ Doit la rendre accessible aux salariés
- ⇒ Doit informer les salariés concernés sur les risques et les dangers du produit
- ⇒ Doit la transmettre à son médecin du travail



NE PAS OUBLIER DE LA TRANSMETTRE A L'ASMIS



C'est une obligation réglementaire

Le médecin peut ainsi :

- Connaître le risque chimique de l'adhérent
- Adapter la surveillance médicale des salariés
- Conseiller l'employeur

Besoin d'aide pour analyser vos FDS, des questions
Contactez votre médecin du travail



LA FICHE DE DONNEES DE SECURITE (FDS)



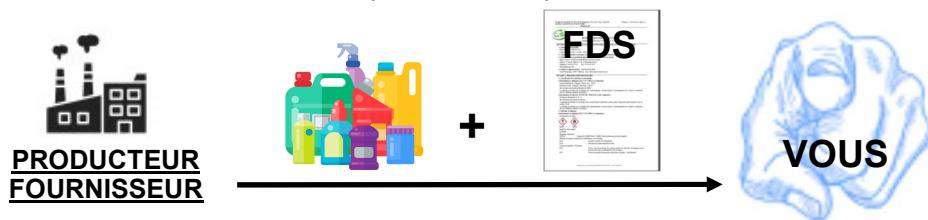
A QUOI SERT-ELLE ? COMMENT LA LIRE ?

SI VOUS AVEZ DES FDS, CETTE BROCHURE VOUS CONCERNE

La fiche de données de sécurité

QU'EST-CE QUE C'EST ?

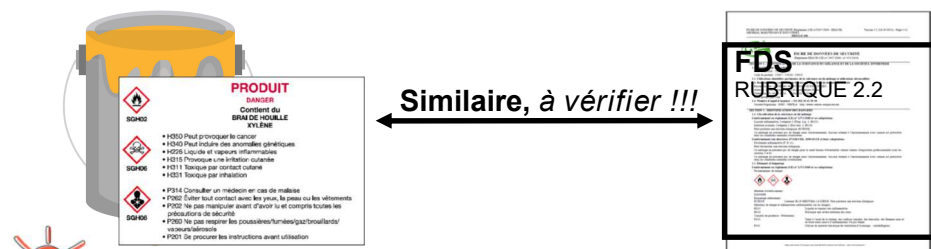
La fiche de données de sécurité (FDS) est un document réglementaire à destination, entre autres, des utilisateurs de produits chimiques.



La FDS fournit des informations nécessaires à la protection de votre santé, à votre sécurité et à la protection de l'environnement.



- ⇒ **La FDS concerne principalement tous les Agents Chimiques Dangereux** d'autres produits peuvent être concernés, il y a également des exceptions (ex: médicaments, cosmétiques, denrées alimentaires et aliments pour animaux...)
- ⇒ Elle doit être transmise automatiquement
- ⇒ Elle doit être en français et comporte 16 sections/rubriques
- ⇒ Ce n'est pas la fiche technique ni le certificat de conformité
- ⇒ Les informations sur l'étiquette et la rubrique 2.2 de la FdS doivent être similaires



Demandez régulièrement la mise à jour des FDS à vos fournisseurs

- Date de révision d'une FDS > 3 ans = risque d'informations obsolètes
- Les anciennes FDS doivent être conservées et archivées

La fiche de données de sécurité

QUELLES INFORMATIONS PEUT-ON TROUVER ?

16 rubriques pour 6 catégories d'informations

Les informations de la FDS doivent permettre d'informer sur les risques, les dangers du produit ainsi que son utilisation.

Description du produit
(cf rubriques 1, 3, 9)

Dangers du produit
(cf rubriques 2, 10, 11, 12)

Utilisation du produit
(cf rubriques 7, 8, 10)

Transport du produit
(cf rubrique 14)

Situations d'urgence
(cf rubriques 4, 5, 6)

Élimination du produit
(cf rubrique 13)

EN CAS D'URGENCE



Premiers secours → Rubrique 4

Lutte contre l'incendie → Rubrique 5

Dispersion accidentelle → Rubrique 6

- Rubrique 15 : informations réglementaires non abordées dans les rubriques précédentes
- Rubrique 16 : informations utiles supplémentaires non abordées dans les rubriques précédentes

! Un ou des scénarios d'exposition (ES) sont parfois fournis avec la FDS.

Le ES décrit l'ensemble des conditions dans lesquelles une substance, telle quelle ou contenue dans un mélange ou un article, peut être utilisée sans risque tout au long de son cycle de vie, c'est-à-dire de sa fabrication à son élimination.

Analysez vos FDS :

- = meilleures connaissances des produits chimiques
- = capacité à mieux maîtriser le risque